



Université Panafricaine de Gouvernance et Innovation (UPGI)
 Université de Kinshasa (UNIKIN)



Facultés des Sciences Sociales
 OBSERVATOIRE DE LA GOUVERNANCE (O.G.)



Centre des recherches scientifiques en sciences sociales et humaines

STATUTS DE L'ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF OBSERVATOIRE DE LA GOUVERNANCE (O.G.) CENTRE DES RECHERCHES SCIENTIFIQUES

Article 1. De l'identification

- 1.1. **Dénomination** : l'Observatoire de la Gouvernance, en sigle, OG. est un Centre de Recherche Scientifique en Sciences Sociales, Administratives et Politiques, crée en date du 13 mars 2018 à Kinshasa.

Le siège social du Centre de recherche scientifique dénommé Observatoire de la Gouvernance (O.G.) en sigle est établi au n° 108, avenue de l'Université, Quartier Livulu dans la Commune de Lemba/Ville de Kinshasa/RD. Congo, dans l'enceinte de l'Université Panafricaine de Gouvernance et Innovation.

L'OG a une succursale officielle au complexe sportif de l'Université de Kinshasa, dans la même commune de Lemba, Ville-Province de Kinshasa, en République Démocratique du Congo.

L'OG est une Association Sans But Lucratif (ASBL), de Droit Congolais. Ce siège pourra être transféré sur décision du Conseil d'Administration de l'O.G.

- 1.2. **De la durée** : l'Observatoire de la Gouvernance est créée pour une durée indéterminée.
 1.3. **Des affiliations**

Bien qu'ayant sa propre personnalité juridique, l'Observatoire de la Gouvernance peut s'affilier ou s'allier à n'importe quel centre de recherche ou à une autre institution de recherche, privée ou publique en vue de conduire facilement tel ou tel autre projet de recherche commun.

(Handwritten signatures)

Observatoire de la Gouvernance (OG)
 Adresses officielles

Université Panafricaine de Gouvernance et Innovations (UPGI)
 C/Lemba, n° 108, avenue de l'Université, Quartier Livulu dans la
 Commune de Lemba/Ville de Kinshasa/RD. Congo
 Coordination : + 243 81 69 69 175

Université de Kinshasa (UNIKIN) B.P. 127 Kinshasa XI
 C/Lemba, Mont-Amba /// Bâtiment-O.G. Complexe sportif/UNIKIN
 Secrétaire. Scientifique : + 243 81 37 45 540

Les alliances sont toujours momentanées et liées aux projets spécifiques alors que les affiliations peuvent être durables. En cas d'alliances ou d'affiliation, chaque structure conserve ses organes de prise de décision et ses structures statutaires.

A sa création, l'Observatoire de la Gouvernance est affiliée à l'Université panafricaine de Gouvernance et Innovations (UPGI) ainsi qu'à la Faculté des Sciences Sociales, Administratives et Politiques de l'Université de Kinshasa (UNIKIN).

L'observatoire de la Gouvernance est allié au Laboratoire des Sciences sociales, économiques et politiques, Larsep en sigle ayant son siège social sur l'Avenue Ndjamena n°520, B.P. 749, Lubumbashi dans la Province du haut-Katanga.



Article 2. Des objectifs du centre

L'Observatoire de la Gouvernance a pour objectifs :

- D'initier et de conduire les recherches scientifiques, fondamentales et appliquées ;
- De soutenir les collaborations entre ses membres, mais également entre lui et les autres Centres de recherches, nationales et internationales ;
- De contribuer au transfert des connaissances par l'appui à la formation et à la sensibilisation des chercheurs aspirants, juniors et séniors à l'intérêt public de l'analyse du phénomène de la Gouvernance, publique et privée ;
- De publier et vulgariser les résultats des recherches à travers des séances de restitutions et la publication d'une revue scientifique dénommée « cahier de l'Observatoire des Gouvernamentalités, en sigle, COG. ».

Article 3. Des membres de l'observatoire de la Gouvernance (OG)

Les membres de l'Observatoire de la Gouvernance sont tous des bénévoles volontaires et doivent avoir pris connaissance de ces Statuts et Règlement Intérieur et avoir accepté de s'y conformer. Les membres sont regroupés en cinq catégories ci-après :

a. Membres fondateurs

Les membres fondateurs sont ceux qui ont pris part active à la création du Centre en signant les présents statuts.

b. Membres réguliers

Sans préjudice des dispositifs de l'article 6, les Membres fondateurs, sont de droit, Membres réguliers.

Peut devenir ou demeurer membre régulier de l'Observatoire de la Gouvernance., tout chercheur, sénior, junior et aspirant (Etudiant) qui, s'acquitte de ses cotisations et consacre, au moins la moitié de son temps, à des activités de recherche scientifique, d'encadrement ou de formation dans des domaines s'inscrivant dans la programmation scientifique de l'Observatoire de la Gouvernance.

Observatoire de la Gouvernance (OG)
Adresses officielles

Université Panafricaine de Gouvernance et Innovations (UPGI)
C/Lemba, n° 108, avenue de l'Université, Quartier Livulu dans la
Commune de Lemba/Ville de Kinshasa/RD. Congo
Coordination : + 243 81 69 69 175

Université de Kinshasa (UNIKIN) B.P. 127 Kinshasa XI
C/Lemba, Mont-Amba /// Bâtiment-O.G. Complexe sportif/UNIKIN
Secrétaire. Scientifique : + 243 81 37 45 540

Le statut de Membre régulier peut s'étendre à tout enseignant-chercheur qui satisfait les critères d'adhésion.

Un membre régulier doit, au cours de ses trois dernières années d'activités, avoir collaboré de manière significative avec d'autres membres réguliers du centre. Ces collaborations se manifestent notamment par la codirection des travaux de production des données sur le terrain, des travaux de co-écriture d'articles et autres textes scientifiques, de co-animation des conférences, colloques, symposiums et autres rencontres de restitutions des résultats des recherches ainsi que l'obtention de subventions avec d'autres membres réguliers.

Le membre régulier s'engage à participer activement aux travaux et aux activités d'animation scientifique de l'Observatoire de la Gouvernance (O.G.). Ses publications doivent mentionner son appartenance à l'O.G.

Le Membre régulier a accès à l'ensemble des ressources humaines et matérielles offertes par le Centre.

L'acceptation des nouveaux membres réguliers et l'évaluation périodique des membres réguliers relèvent du Coordonnateur du Centre après consultation du Comité exécutif.

c. Membres associés

Peut devenir membre associé, tout chercheur d'une université ou indépendant, ou chercheur des milieux de pratique dont les travaux peuvent s'inscrire dans le domaine de la Gouvernance et qui en exprime, librement et par écrit, la demande.

Le membre associé doit démontrer sa contribution active au développement de la programmation scientifique du Centre.

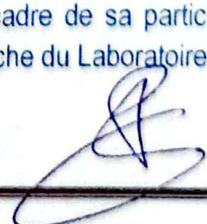
Le membre associé n'a accès aux ressources du Centre que dans le cadre de sa participation à des projets de recherche s'inscrivant dans l'un ou l'autre des axes de recherche de l'Observatoire de la Gouvernance

d. Étudiant-membre

Peut-être étudiant-membre de l'Observatoire de la Gouvernance, tout étudiant de 3^{ème} année de Graduat (L3 LMD) et suivantes promotions académiques, DEA/DES, ou Doctorant dont le projet de mémoire ou de thèse s'inscrit dans la programmation scientifique de l'O.G. et qui est dirigé ou co-dirigé par un membre régulier ou associé de l'O.G.

L'étudiant-membre n'a accès aux ressources de l'O.G. que dans le cadre de sa participation à des projets de recherche s'inscrivant dans l'un ou l'autre des axes de recherche du Laboratoire.





Observatoire de la Gouvernance (OG)
Adresses officielles

Université Panafricaine de Gouvernance et Innovations (UPGI)
C/Lemba, n° 108, avenue de l'Université, Quartier Livulu dans la
Commune de Lemba/Ville de Kinshasa/RD. Congo
Coordination : + 243 81 69 69 175

Université de Kinshasa (UNIKIN) B.P. 127 Kinshasa XI
C/Lemba, Mont-Amba /// Bâtiment-O.G. Complexe sportif/UNIKIN
Secrétaire. Scientifique : + 243 81 37 45 540

e. Membre d'honneur

Peut être Membre d'honneur, toute personne, physique ou morale, dont la contribution matérielle, financière, morale et/ou spirituelle concourt à l'atteinte des objectifs de l'O.G.



Article 4. Procédure d'adhésion

Les demandes d'adhésions des chercheurs sont étudiées lors des réunions du Comité exécutif de l'O.G.

Le chercheur désirant obtenir le statut de Membre régulier ou de membre associé de l'O.G. doit faire, par écrit, une demande d'adhésion, adressée au Coordonnateur de l'O.G.

Toute demande doit être parrainée par un membre régulier à travers une recommandation écrite, adressée au Coordonnateur avec copie pour information au Secrétaire scientifique.

Après examen de la demande d'un membre, le Coordonnateur propose, en réunion du Comité exécutif, que lui soit accordé le statut de membre régulier ou associé.

Le Secrétaire Administratif et Financier est chargé des notifications aux Membres.

Les Membres réguliers du Comité exécutif disposent de cette proposition dans un vote à majorité simple.

Sur proposition du Comité exécutif, le Coordonnateur ou le Secrétaire scientifique peut accorder le statut d'étudiant membre à tout étudiant acheminant une demande d'adhésion et remplissant les conditions susmentionnées.

La demande d'adhésion doit être endossée par le Directeur de recherche de l'étudiant et faire état explicitement du lien entre les activités de recherche de l'étudiant et la programmation scientifique de l'O.G.

Le statut d'étudiant-membre est valide jusqu'à la conclusion ou à l'abandon du projet de mémoire ou de thèse pour lequel ce statut avait été initialement accordé.

Article 5. Direction et gestion des activités de l'O.G.

La direction et la gestion des affaires de l'O.G. sont assurées par: un Comité exécutif; l'Assemblée Générale des membres et les Directeurs des Programmes.

La composition, les modes de nomination et les mandats des membres de ces organes de direction sont les suivants:

Observatoire de la Gouvernance (OG)
Adresses officielles

Université Panafricaine de Gouvernance et Innovations (UPGI)
C/Lemba, n° 108, avenue de l'Université, Quartier Livulu dans la
Commune de Lemba/Ville de Kinshasa/RD. Congo
Coordination : + 243 81 69 69 175

Université de Kinshasa (UNIKIN) B.P. 127 Kinshasa XI
C/Lemba, Mont-Amba /// Bâtiment-O.G. Complexe sportif/UNIKIN
Secrétaire. Scientifique : + 243 81 37 45 540



a. Comité exécutif

Le Comité exécutif de l'Observatoire de la Gouvernance est formé du Coordonnateur de l'O.G., du Secrétaire Scientifique, du Secrétaire Administratif et Financier, des Directeurs des Projets et axes de recherches en cours de réalisation et, d'au moins, un autre membre régulier de l'O.G., coopté souverainement par le Coordonnateur.

Lors des réunions du Comité exécutif, un nombre minimal de 3 membres présents est nécessaire pour toute prise de décision.

Le Comité exécutif est responsable de la vision et du développement stratégique du Centre.

Il propose au Coordonnateur l'octroi des statuts de membre régulier, membre associé, étudiant-membre ou de Membre d'honneur à ceux qui en font la demande.

Il est chargé de la coordination des différentes activités d'animation scientifique.

Le Secrétaire Scientifique est la deuxième personnalité de l'Observatoire de la Gouvernance. Il remplace le Coordonnateur en cas d'empêchement et exerce, de droit, son intérim.

Le secrétaire Administratif et Financier est la troisième personnalité de l'O.G. et en assure, sous la responsabilité du Coordonnateur, la gestion administrative et financière au quotidien. Il veille à la tenue des archives, du patrimoine, de la documentation, de la Bibliothèque et de la comptabilité de l'O.G.

b. Assemblée générale des membres

L'Assemblée générale des membres de l'O.G. se réunit au besoin et, au moins, une fois par année, de préférence au mois de mars. Dans ce cas, elle précède les journées scientifiques du Centre.

L'Assemblée générale peut être convoquée en session extraordinaire.

Les membres y prennent alors connaissance du bilan scientifique, administratif et budgétaire de l'année écoulée et adoptent des prévisions des projets scientifiques et budgétaires pour l'année à venir.

Seuls les chercheurs réguliers du centre présents au moment de la réunion ou ceux en Missions pour le compte de l'O.G. ont droit de vote.

Les membres associés, Membres d'honneurs et étudiants peuvent assister aux assemblées générales et s'y exprimer, mais ils n'y ont pas droit de vote.

Lors des réunions de l'Assemblée générale, le quorum est fixé à la moitié des membres réguliers plus un.

Observatoire de la Gouvernance (OG)
Adresses officielles

Université Panafricaine de Gouvernance et Innovations (UPGI)
C/Lemba, n° 108, avenue de l'Université, Quartier Livulu dans la
Commune de Lemba/Ville de Kinshasa/RD. Congo
Coordination : + 243 81 69 69 175

Université de Kinshasa (UNIKIN) B.P. 127 Kinshasa XI
C/Lemba, Mont-Amba /// Bâtiment-O.G. Complexe sportif/UNIKIN
Secrétaire. Scientifique : + 243 81 37 45 540



c. Les Directeurs (Directrices) des Programmes de l'O.G.

Les Directeurs des Programmes doivent être Membres réguliers de l'O.G. désignés et chargés par le Coordonnateur.

Ils sont chargés, sous la responsabilité du Coordonnateur, de gérer au quotidien, de suivre et d'évaluer les tâches spécifiques suivantes ou toute autre tâche jugée pertinente par le Coordonnateur, sur proposition du Comité exécutif de l'O.G. :

- Conduire pour le compte de l'O.G. des projets spécifiques et en faire rapport quotidiennement au Coordonnateur ;
- Mettre en œuvre les décisions du Comité exécutif de l'O.G. en rapport avec ledit projet ou axe d'activité et assumer fidèlement les responsabilités qui lui sont déléguées par le Coordonnateur ;
- stimuler les activités scientifiques de l'O.G. et veiller à la crédibilité et rayonnement de l'O.G. ;
- faire connaître l'O.G., établir et maintenir les relations opportunes au développement de l'O.G. ;
- Conduire, dynamiser, développer et veiller à la bonne réputation de l'O.G. ;
- gérer les services administratifs et de soutien et documenter les travaux du Comité exécutif en fournissant les rapports administratifs requis et pièces-justificatives des dépenses engagées au secrétaire administratif et financier et au Directeur Général de l'O.G.

Article 5. Des mandats des membres

Le Coordonnateur est le porte-parole officiel de l'O.G. auprès des instances universitaires et à l'extérieur de l'université. Il engage le Centre auprès des partenaires et contresigne les documents officiels et bancaires de l'O.G.

Le Secrétaire Scientifique, le secrétaire administratif et financier ainsi que les Directeurs des Programmes doivent être des membres réguliers de l'O.G. Ils contresignent avec le Coordonnateur, chacun dans son domaine de compétence, les documents administratifs, financiers et scientifiques de l'Observatoire de la Gouvernance.

Les Directeurs des Programmes sont chargés de l'animation des activités dans chacun des axes et/ou Projets de recherche : programmation scientifique, demandes de subvention, invitations de chercheurs-visiteurs de l'axe, séminaires, etc.

En tant que membres du Comité exécutif, ils participent à la gestion générale de l'O.G.

Après consultation des membres sur la direction et les orientations des projets et d'axes de recherches, le Coordonnateur nomme les directeurs des Programmes, parmi les membres effectifs, pour un mandat couvrant la durée du Projet.

Les Directeurs des projets et/ou d'axes des projets doivent être des membres réguliers de l'O.G.

Observatoire de la Gouvernance (OG)

Adresses officielles

Université Panafricaine de Gouvernance et Innovations (UPGI)
C/Lemba, n° 108, avenue de l'Université, Quartier Livulu dans la
Commune de Lemba/Ville de Kinshasa/RD. Congo
Coordination : + 243 81 69 69 175

Université de Kinshasa (UNIKIN) B.P. 127 Kinshasa XI
C/Lemba, Mont-Amba /// Bâtiment-O.G. Complexe sportif/UNIKIN
Secrétaire. Scientifique : + 243 81 37 45 540



Article 6. De la perte de qualité de Membre

Tout comme l'adhésion, la sortie de l'O.G. est libre à condition d'en tenir informé par écrit le Coordonnateur.

Tout Membre peut perdre sa qualité de Membre en cas de : décès, démission ou renvoi pour violation de Règlement Intérieur de l'O.G.

En cas de décès, démission ou renvoi d'un membre du Comité exécutif, il est remplacé par le Coordonnateur de l'O.G.

En cas de démission ou décès du Coordonnateur, l'intérim est assumé par le secrétaire scientifique, deuxième personnalité de l'O.G.

Le prochain Coordonnateur est choisi, pour un mandat de 5 ans, selon la procédure suivante :

- Le Comité exécutif est convoqué par le Secrétaire Scientifique (assumant l'intérim du Coordonnateur et demande aux membres réguliers de former un comité électoral composé de trois membres réguliers) ;
- Une période de mise en candidature s'ensuit au terme de laquelle une élection est menée, chaque membre régulier recevant un bulletin de vote ;
- Tous les membres réguliers, en ordre des cotisations, ont le droit électoral. Le résultat de l'élection est transmis à tous les membres de l'O.G. et aux partenaires de l'O.G.

Article 7. Des ressources de l'O.G.

Les ressources de l'O.G. sont constituées de :

- les biens matériels,
- les Finances,
- les Ressources Humaines et
- le Fond documentaire.

Ces ressources sont obtenues par : Dons, Legs, Achats, Contributions des Membres, pourcentages obtenus sur les projets menés par le Centre, droits d'auteurs, ventes des publications scientifiques du Centre, Librairie du Centre,....

Sous la responsabilité du Coordonnateur de l'O.G., le Secrétaire Administratif et Financier tient le registre des ressources du Laboratoire.

A chaque Assemblée Générale, chaque secrétaire, scientifique et administratif/Financier, procède au rapport de l'état de son secteur et propose des projections pour l'exercice suivant.

Les cotisations annuelles des Membres réguliers sont fixées, contre reçu, à :

[Handwritten signatures and marks]

Observatoire de la Gouvernance (OG)
Adresses officielles

Université Panafricaine de Gouvernance et Innovations (UPGI)
C/Lemba, n° 108, avenue de l'Université, Quartier Livulu dans la
Commune de Lemba/Ville de Kinshasa/RD. Congo
Coordination : + 243 81 69 69 175

Université de Kinshasa (UNIKIN) B.P. 127 Kinshasa XI
C/Lemba, Mont-Amba /// Bâtiment-O.G. Complexe sportif/UNIKIN
Secrétaire. Scientifique : + 243 81 37 45 540

- 200\$/ans (au moins) pour les Membres d'honneurs ;
- 50 dollars/ans pour les Membres du comité exécutif ainsi que les responsables des programmes
- 30 dollars/ans pour les autres Membres effectifs,
- 25\$/ans pour les Membres Etudiants et autres sympathisants.
- 10 % des revenus pour chaque chercheur œuvrant dans un projet rémunéré exécuté par l'O.G.



Article 8. Approbation et modifications des statuts

Ces statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale des membres fondateurs de l'O.G. tenue ce mardi 13 mars 2018.

Des amendements à ces statuts peuvent être apportés par l'Assemblée générale de l'O.G.

Tous les membres réguliers de l'O.G. doivent cependant avoir reçu le texte des propositions d'amendements au moins trois mois avant la tenue de la réunion de l'Assemblée Générale.

Article 9. Dispositions transitoire

Toute question ne figurant pas dans les présents statuts, sera traitée conformément à la loi régissant les ASBL en République Démocratique du Congo.

Toute disposition contraire à la Loi est réputée non écrite.

Ainsi fait à Kinshasa,

Le 13 mars 2018

Les signataires

1. Prof. Célestin Musao Kalombo Mbuyu, Coordonnateur
2. Professeur Michel Bisa Kibul, Secrétaire Scientifique
3. Assistant Bienvenu Kobongo, Secrétaire Administratif et Financier
4. Assistante Nadia Kapinga Kayembe, Membre fondateur
5. Bienfait Kambale, Membre Fondateur
6. Assistant Faustin Birindwa, Membre fondateur
7. Assistante Gloria Kinkela Pindi, Membre fondateur

Observatoire de la Gouvernance (OG)

Adresses officielles

Université Panafricaine de Gouvernance et Innovations (UPGI)
C/Lemba, n° 108, avenue de l'Université, Quartier Livulu dans la
Commune de Lemba/Ville de Kinshasa/RD. Congo
Coordination : + 243 81 69 69 175

Université de Kinshasa (UNIKIN) B.P. 127 Kinshasa XI
C/Lemba, Mont-Amba /// Bâtiment-O.G. Complexe sportif/UNIKIN
Secrétaire. Scientifique : + 243 81 37 45 540



ACTE NOTARIE

L'an deux mille vingt, le Quatorzième jour du mois de Septembre*****

Nous soussignés, **BANGU-DI-BIYA Roger**, Notaire District de Mont-Amba, Ville de Kinshasa et y résidant, certifions que **Les Statuts et le Règlement d'Ordre Intérieur du Centre des Recherches Scientifiques dénommée : OBSERVATOIRE DE LA GOUVERNANCE, « O.G » en sigle, ayant son siège social à Kinshasa sur l'Avenue de l'Université N°108, Quartier Livulu dans la Commune de Lemba, en République Démocratique du Congo**, dont les clauses ci-dessus insérées, nous a été présenté par :

Monsieur MUSAO KALOMBO MBUYU Célestin, de nationalité Congolaise, résidant à Kinshasa, Plateau des résidents dans la Commune de Lemba, en République Démocratique du Congo

Comparaissant en personne en présence de **KABANGU BANTONDU** et **ATANINGAMU-BILI-BANKOTO.**, Agents de l'Administration, résidant tous deux à Kinshasa, témoins instrumentaires à ce requis, réunissant les conditions exigées par la loi.*****

Lecture du contenu de l'Acte susdit a été faite par Nous Notaire au Comparant et aux Témoins *****
Le Comparant pré-qualifié a déclaré devant nous en présence desdits témoins que l'acte susdit tel qu'il est dressé renferme bien l'expression de leur volonté et qu'ils sont seuls responsables de toutes contestations pouvant naître de l'exécution des présentes sans évoquer la complicité de l'Office Notarial ainsi que du Notaire.*****

En foi de quoi le présent acte a été signé par nous Notaire, le Comparant et les témoins revêtus du sceau de l'Office Notarial de District de Mont-Amba, Ville de Kinshasa.*****

SIGNATURE DU COMPARANT

Mr MUSAO KALOMBO MBUYU Celestin

SIGNATURE DU NOTAIRE

BANGU-DI-BIYA Roger

SIGNATURE DES TEMOINS

KABANGU BANTONDU

ATANINGAMU-BILI-BANKOTO

Droits perçus : Frais d'acte : **19.500FC *******

Suivant quittance n°**452**.en date de ce jour*****

ENREGISTRE par Nous soussigné, ce **Quatorze Septembre*******

L'an deux mille vingt, à l'Office Notarial du **District de Mont-Amba** à Kinshasa

sous le numéro **12.918**. Folio **164 - 172**. Volume **CCCXXV*******

Pour expédition certifiée conforme :

Coût : **6.500 FC**

Kinshasa, le **14/09/2020**



LE NOTAIRE

BANGU-DI-BIYA Roger

LE NOTAIRE

BANGU-DI-BIYA Roger

00554047